



12 juin 2024

Transmission des ordonnances de départ des usagers des établissements de la région de la Capitale Nationale vers les pharmacies communautaires.

Afin d'augmenter la fluidité, la traçabilité et la communication entre les établissements de santé de la région de Québec et les pharmacies communautaires, il a été convenu que **toutes les ordonnances de départ** soient **dorénavant transmises par télécopieur**. L'envoi sera effectué dès la confirmation du congé de l'utilisateur et ce, le plus rapidement possible, de façon à permettre la préparation de la médication en temps requis. Une copie de l'ordonnance sera également remise à l'utilisateur afin d'assurer la continuité si jamais la télécopie ne s'était pas rendue. L'utilisateur sera avisé de communiquer avec sa pharmacie pour obtenir sa médication.

Si des éléments doivent être précisés à l'ordonnance, il importe de contacter directement le prescripteur. L'original de l'ordonnance sera conservé au dossier de l'établissement, afin de permettre au prescripteur de s'y référer rapidement. Si le nom du prescripteur n'est pas clairement indiqué sur l'ordonnance ou pour tout problème, vous êtes invités à contacter la réception des appels de l'établissement d'où provient l'utilisateur. Cette personne pourra vous mettre en contact avec un médecin de l'équipe de soins de l'utilisateur. Il n'est pas utile, ni indiqué, de contacter directement l'unité de soins puisque les infirmières ne sont pas en mesure de vous préciser des informations concernant l'ordonnance de départ (le dossier papier étant acheminé de l'unité de soins vers les archives dès que l'utilisateur quitte l'établissement).

Dans l'impossibilité de joindre le prescripteur ou le médecin traitant, vous pouvez ultimement contacter le pharmacien en service à la pharmacie de l'établissement. Notez que celui-ci n'a pas automatiquement accès aux ordonnances de départ et que son support est limité à ce qui a été colligé au dossier pharmacologique du système d'information de la pharmacie au cours de l'épisode de soins de l'utilisateur.